

Vos références

N° Client	1637502
N° contrat	222040
Code secret	100829
N° téléphone	0750332449
Réseau	Orange
N° facture	S.20250210.050255
Date d'émission	10/02/2025
Fin d'engagement	14/06/2025

GAEC DE LA FERME DU COLOMBIE
197 Route du Colombie
46340 RAMPOUX

PROGRAMME DE PARRAINAGE AKEO

Plus vous en parlez, moins vous payez !

Enfin un gain de pouvoir d'achat en profitant des Forfaits Mobile et des remises parrainages.

Parrainez vos amis et diminuez votre facture jusqu'à 0€ !

Pour plus d'information, contactez votre Conseiller AKEO.

Voici votre FACTURE arrêtée au 31/01/2025

€ TTC

Vos abonnements, options et services

Forfait 7GO du 01/02/2025 au 28/02/2025	7,49	1,50	8,99
INTERNET 7 Go			

Vos consommations téléphoniques pour la période du 01/01/2025 au 31/01/2025

Compris dans votre forfait			
Appels : 2 h 12 m 15 s	0,00	0,00	0,00
Envois de SMS : 60	0,00	0,00	0,00
Envois de MMS : 8	0,00	0,00	0,00
Internet : 2,56 Go	0,00	0,00	0,00

Vos services ponctuels

Remise parrainage	-2,91	-0,58	-3,49
-------------------	-------	-------	-------

Récapitulatif de votre facture

Total facture	4,58	0,92	5,50
----------------------	-------------	-------------	-------------

Moyen de paiement

Montant du prélèvement	5,50 €	
Date du prélèvement	07/03/2025	
Banque	CRCAM NORD MIDI PYRENEES	IBAN FR7611206000898483877302728 / BIC AGRIFRPP812

Les lignes sans consommation au cours de la période n'apparaissent pas sur la facture. Les abonnements et forfaits sont facturés pour le mois à venir. Le montant des communications téléphoniques (hors ou au-delà du forfait) est calculé depuis votre dernière facture.

Les montants unitaires sont arrondis au centième le plus proche. Leur somme peut différer du montant total.

Conditions de paiement :

- Le règlement anticipé des factures ne donne lieu à aucun escompte.
- Les informations relatives à votre mandat de prélèvement SEPA sont disponibles sur votre Espace Client.
- Les factures émises en vertu du Contrat de Service, si elles ne sont pas réglées, totalement ou partiellement, à leur échéance, portent intérêt, après mise en demeure restée sans effet pendant quinze jours à compter de son envoi, au taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'émission de la facture concernée.